

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Immeuble 4, rue Chancelier de l'Hospital - Rénovation - Adjonction du ravalement des façades - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Mise en appel d'offres des travaux

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 10 mai 2004 et 15 mai 2006, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation de l'immeuble sis 4, rue Chancelier de l'Hospital, réparti en cinq tranches fonctionnelles, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 891 000 € TTC et décidé de procéder à l'attribution de chaque tranche de travaux à l'entreprise par appel d'offres ouvert.

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment, il est apparu souhaitable de procéder également au ravalement des façades.

Les travaux comporteraient la réfection des enduits, le remplacement et le nettoyage de certains éléments architecturaux en pierre de taille ainsi que la révision et la mise en peinture des menuiseries extérieures.

Leur maîtrise d'oeuvre, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 100 000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

La prise en compte de cette évolution conduit à modifier le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour le porter de 891 000 € TTC à 991 000 € TTC.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider le ravalement des façades de l'immeuble 4, rue Chancelier de l'Hospital ;
- 2) adopter la modification du programme des travaux de rénovation du bâtiment qui en résulte ;

3) porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 891 000 € TTC à 991 000 € TTC. ;

4) m'autoriser à lancer la procédure de réalisation des travaux de ravalement des façades par voie d'appel d'offres ouvert ;

5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;


7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

8) dire que le financement des travaux de ravalement des façades sera assuré sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conformé
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

